

Avis de consultation sur le projet de Règlement suivant :

Règlement 1169-21 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'agrandir la zone Ca.1, la zone Ta.8 et la zone Ca.18 et d'éliminer une partie de la zone Ta.6 (Secteur de la gare ferroviaire et de la zone commerciale adjacente)

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1169-21

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

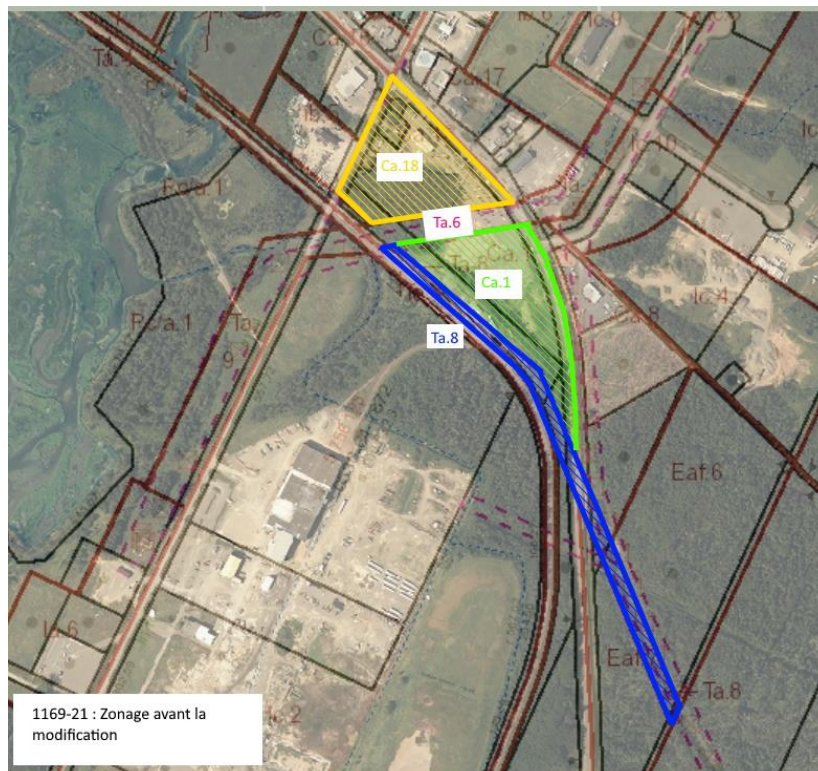
Lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, le Conseil municipal a adopté le premier projet du règlement cité ci-haut.

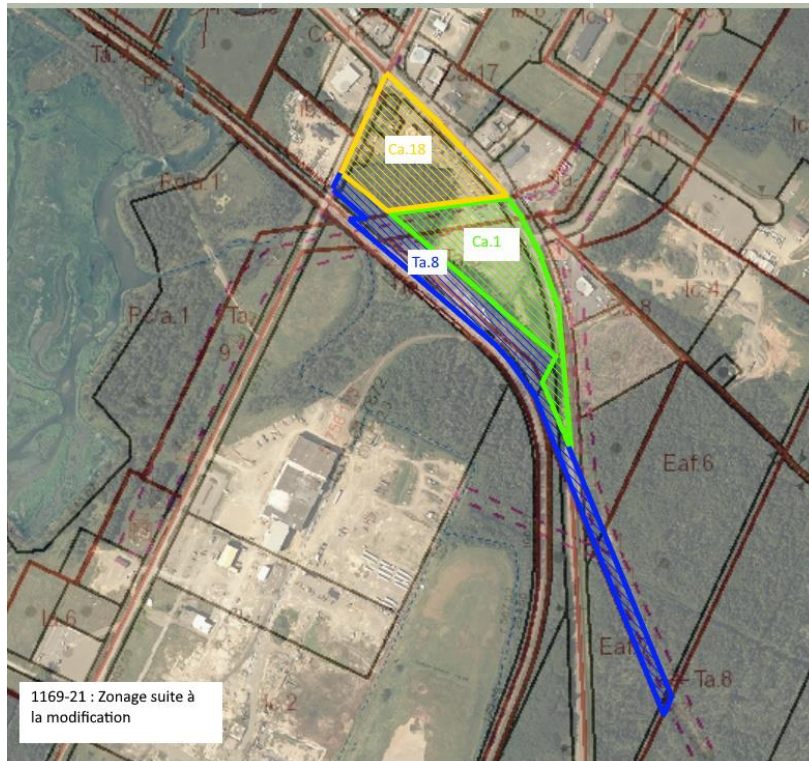
Suite à l'adoption de ce projet de règlement, une consultation publique débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toute personne intéressée à émettre un avis sur le sujet ou obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, Québec (GOC 2Bo) ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@vilkenewrichmond.com, **et ce, au plus tard le 28 juin 2021, 16 h.** Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Jean-Sébastien Bourque au 418 392-7000, poste 9-229 ou par courriel au jsbourque@vilkenewrichmond.com.

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur les suites à être tenues concernant ces projets de règlement **lors de la séance du Conseil qui sera tenue le 5 juillet 2021.**

Objet du règlement : Le but du règlement est :

- D'inclure une partie des lots 5 516 334 et 5 320 494 situées dans la zone Ta.6 à même la zone Ca.1 étant donné que la servitude pour une ligne de transport d'énergie auprès d'Hydro-Québec a été levée;
- D'inclure les parties du lot 5 320 492 qui sont situées dans la zone Ca.1, Ca.18 et Ta.6 à même la zone Ta.8 afin de rendre les parties de ce terrain conforme à l'usage actuel (gare ferroviaire);
- D'inclure les parties du lot 5 017 577 qui sont situées dans la zone Ta.6 à même la zone Ta.8 dans le but d'éliminer tout résidu de la zone Ta.6 dans ce secteur.
(voir cartes avant modification et suite à la modification)





Vous pouvez consulter le projet de Règlement au site Internet de la Ville au www.villeneurichmond.com, sous l'onglet Service aux citoyens, section Règlements.

Donné à New Richmond,
Ce 10^e jour de juin 2021

Céline LeBlanc
Greffière